

**Communiqué de presse
de George PAU-LANGEVIN,
ministre des Outre-mer**

Paris, le 18 février 2016

Installation de la commission des Enfants de la Creuse

Comme elle s'y était engagée, la ministre des Outre-mer a installé le jeudi 18 février 2016 la commission temporaire d'information et de recherche historique des Enfants de la Creuse.

Cette commission est composée de 5 personnalités qualifiées : **M. Wilfrid BERTILE**, agrégé de géographie à la retraite, **M. Gilles GAUVIN**, docteur en histoire et professeur d'histoire-géographie, **M. Philippe VITALE**, sociologue et maître de conférences en sociologie, **M. Marie-Prosper EVE**, historien et **M. Michel VERNEREY**, inspecteur général des affaires sociales honoraire.

Présidée par M. Philippe Vitale, la commission des Enfants de la Creuse est chargée d'étudier et de rendre un rapport sur le déplacement vers la France hexagonale, entre 1963 et 1982, d'enfants et d'adolescents réunionnais, en vue de repeupler les départements en cours de désertification.

Les objectifs de la commission sont les suivants :

- approfondir la connaissance historique sur les Enfants de la Creuse et contribuer à sa diffusion ;
- établir un tableau précis des populations concernées et de leur situation démographique aujourd'hui ;
- proposer une relation précise des décisions et des actes ayant permis le transfert de 1615 enfants et adolescents réunionnais vers l'hexagone ;
- entendre les associations et permettre aux ex-pupilles de reconstituer leur histoire personnelle ;
- proposer des actions et mesures permettant de favoriser le travail de mémoire individuel et collectif autour de cette question.

La durée de travail de la commission est portée à 2 ans. La ministre des Outre-mer met à la disposition de la commission tous les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

La ministre des Outre-mer souhaite le plus grand succès aux travaux de la commission des Enfants de la Creuse et se félicite de l'installation très attendue de ce groupe de travail.

Contact presse : mompresse@outre-mer.gouv.fr – 01 53 69 26 74 – Hôtel de Montmorin - 27, rue Oudinot - 75007 Paris

Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises